

# AVIS AU PUBLIC

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### Clôture de la concertation relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Territoire Marseille Provence

La concertation sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal, ouverte depuis l'engagement de la procédure prescrit par délibération du 13 juillet 2017, se clôturera le 26 mars 2021.

Jusqu'à cette date, incluse, le dossier de concertation du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Territoire Marseille Provence est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels), au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence<sup>(1)</sup> et dans les mairies des 18 Communes membres, soit dans les lieux suivants :

- Siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et siège du Conseil de Territoire Marseille-Provence, « Le Pharo » - 58 boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE
- Mairie de Marseille à la : Direction Générale Adjointe à l'Urbanisme, au Foncier et au Patrimoine de la Ville de Marseille – 40 rue Fauchier – 13002 MARSEILLE
- Mairie d'Allauch – Service urbanisme - 1 rue Notre Dame - 13190 ALLAUCH
- Mairie de Carnoux-en-Provence – Hôtel de Ville – Boulevard du Maréchal Juin - 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE
- Mairie de Carry-le-Rouet – Hôtel de Ville – Montée des Moulins – 13620 CARRY-LE-ROUET
- Mairie de Cassis – Hôtel de Ville – Place Baragnon – 13260 CASSIS
- Mairie de Ceyreste – Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – 13600 CEYRESTE
- Mairie de Châteauneuf-les-Martigues - Hôtel de Ville – Place Bellot – 13158 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
- Mairie d'Ensuès-la-Redonne – Hôtel de Ville – 15 avenue Général-Montsabert – 13820 ENSUES-LA-REDONNE
- Mairie de Gémenos – Hôtel de Ville – Place du général de Gaulle - 13420 GEMENOS
- Mairie de Gignac-la-Nerthe - Service urbanisme – 2 avenue des Fortunés – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE
- Mairie de La Ciotat – Rond-Point des Messageries Maritimes – 13600 LA CIOTAT
- Mairie de Marignane – Hôtel de Ville – Cours Mirabeau – 13700 MARIGNANE
- Mairie de Plan-de-Cuques – Service urbanisme - Rue du vert Coteau - 13380 PLAN-DE-CUQUES
- Mairie de Roquefort-la-Bédoule – Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA-BEDOULE
- Mairie du Rove – Hôtel de Ville – 4 Rue Jacques Duclos - 13740 LE ROVE
- Mairie de Saint-Victoret – Hôtel de Ville – Esplanade Albert Mairot – 13730 SAINT-VICTORET
- Mairie de Sausset-les-Pins – Hôtel de Ville – Place des Droits de l'Homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS
- Mairie de Septèmes-les-Vallons – Hôtel de Ville – Place Pierre Didier Tramoni – 13240 SEPTEMES-LES-VALLONS

Le public peut adresser par courrier ses observations, jusqu'au 26 mars 2021 inclus, à l'attention de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence<sup>(2)</sup> ou par mail<sup>(3)</sup>.

Le public peut consigner ses observations jusqu'à la date visée ci-dessus. Ce dossier de concertation est aussi consultable sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence<sup>(4)</sup>.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification et de l'Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence<sup>(5)</sup> jusqu'au 26 mars 2021 inclus.

Après cette date, aucune observation ne pourra être enregistrée.

(1) Métropole Aix-Marseille Provence – le Pharo - 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille

(2) Métropole Aix-Marseille Provence – concertation sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal – BP 48014 – 13567 Marseille cedex 02.

(3) [rpi-concertation.marseilleprovence@ampmetropole.fr](mailto:rpi-concertation.marseilleprovence@ampmetropole.fr)

(4) [www.marseille-provence.fr](http://www.marseille-provence.fr)

(5) Direction de la Planification et de l'Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Immeuble CMCI – 2, rue Henri Barbusse – 13001 Marseille